

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-375

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier,
 Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ramadier, M. Gosselin,
 M. Aubert, M. Abad, M. Bazin, M. de Ganay, M. Peltier et Mme Le Grip

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la quarante-septième ligne du tableau de l'alinéa 3 :

«

--- autres	30 ter	100 kg nets	18,61	20,16	21,71	23,27	24,82
------------	--------	-------------	-------	-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Il s'agit de réduire de moitié l'augmentation de la taxe prévue par le projet de loi de finances 2018.